

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**VILLE DE MERIGNAC**

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Mérignac,

Vu la Convention de Vienne du 8 novembre 1968 portant sur la signalisation routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, 2, 3, 4, 5 et 6,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, L. 411-1 et R. 417-10,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 29 septembre 2010 instaurant un carrefour à sens giratoire à l'intersection de la rue du Pradas et des avenues de Belfort, des Eyquems et Bon Air,

Considérant qu'il convient de compléter l'arrêté nommé ci-dessus,  
Considérant que pour cela, il est nécessaire de prendre les mesures adéquates,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

Tout cycliste circulant sur la piste cyclable située autour du giratoire ne sera pas prioritaire en sortie de ce dispositif et devra céder le passage aux autres usagers.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des conducteurs de véhicules à l'aide d'une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles et aux textes subséquents sur la signalisation routière.

**ARTICLE 3**

La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques de Bordeaux Métropole.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de BORDEAUX METROPOLE
- Commissariat de Police
- Monsieur Le Chef de La Police Municipale
- Direction Générale des Services
- Bordeaux Métropole Signalisation

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mérignac, le 01 juillet 2022



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line that extends across the page.

Fin du document